



# LA LETTRE DE LA CITOYENNETÉ

NATIONALITÉ, DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

## MUNICIPALES 2026 EN FRANCE : TOUS LES RÉSIDENTS NE POURRONT PAS PARTICIPER

Contrairement à ce qui se passe dans une majorité d'États européens, tous les habitants ne pourront pas voter aux élections municipales dans leur commune de résidence les 15 et 22 mars prochains. La Fondation Jean-Jaurès (12 cité Malesherbes, 75009 Paris) a publié sur le sujet au mois d'août un ouvrage collectif auquel a participé Habiba Bigdade du collectif J'y suis j'y vote : *Le vote pour tous. Comment mobiliser la société pour défendre une démocratie plus inclusive* (voir « Elles et ils ont dit » page 2).

### L'inscription sur une liste électorale

Pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale de sa commune et y résider depuis au moins six mois, mais tous les résidents, même s'ils sont français ne le sont pas. Certes il y a eu des améliorations ces dernières années : un répertoire électoral unique basé sur les données des recensements et les déclarations en mairie, géré par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) permet d'éviter les doubles inscriptions ; les jeunes, à 18 ans, et les nouveaux naturalisés sont inscrits automatiquement ; la date limite d'inscription en mairie sur la liste n'est plus le 31 décembre précédant une élection mais se situe dorénavant quelques jours avant le premier tour de l'élection, le vendredi 6 février pour le scrutin du 15 mars...

Sans parler de l'âge électoral, de 18 ans, qui a été abaissé à 16 ans dans plusieurs pays, il est possible de perdre son inscription sur le registre en cas de déménagement dans une autre commune. Un signalement dans la nouvelle mairie est obligatoire, le transfert d'informations entre communes n'est pas automatique alors qu'il l'est dans les pays qui utilisent des registres de population comme base électorale. *La Gazette des communes* revient sur un rapport parlementaire du député Antoine Léaument. L'élus signalait que plusieurs millions de Français étaient non ou mal inscrits et souhaitait une inscription automatique sur les listes électorales.

### Les électeurs européens

Les étrangers résidant en France qui ont la nationalité d'un autre État membre de l'Union européenne (UE) ont le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales depuis le traité de Maastricht de 1992. Rappelons que la France a retardé la mise en œuvre de cette mesure qui

ne s'est appliquée pour la première fois qu'aux élections de 2001. Et les élus européens ne peuvent être ni maire ni adjoint de leur commune. Les Européens doivent faire une démarche à la mairie de leur commune, avoir un justificatif de domicile et remplir un formulaire téléchargeable ou disponible en mairie pour être inscrits sur une liste électorale complémentaire valable pour les municipales. Une autre inscription sur une autre liste existe pour les élections européennes. Ils restent définitivement inscrits sauf en cas de changement de commune où une démarche dans la nouvelle mairie est nécessaire. L'INSEE estime à 1 200 000 dont 750 000 Portugais le nombre de ressortissants de l'UE résidant en France et ils ne sont que 330 000 dont 110 000 Portugais à être inscrits sur l'une ou les deux listes électorales complémentaires. Une partie de ces étrangers a pu choisir de voter par correspondance ou procuration dans leur pays d'origine mais, pour les élections communales, il s'agit d'une minorité. En pratique, l'information des personnes concernées est nettement insuffisante. Il n'y a eu une véritable campagne nationale et locale d'information qu'avant les municipales de 2008 : elle avait fait passer le nombre d'inscrits de moins de 200 000 à plus de 250 000. L'exemple de la ville de Montauban, où le maire avait envoyé en 2000 un courrier personnalisé à tous les électeurs potentiels et où 22 % d'entre eux s'étaient inscrits, montre qu'une information ciblée permettrait d'améliorer la participation des électeurs européens.

### Les absents de la démocratie

Près de quatre millions d'étrangers non membres de l'UE, bien qu'autant concernés par ces élections que les autres résidents de leur commune, ne pourront participer aux prochaines municipales. La situation est particulièrement injuste pour les Britanniques : ils s'étaient impliqués dans ces élections, avec plus d'un tiers d'inscrits dans leur communauté en 2012 et de nombreux élus communaux. Le retrait de l'UE de leur pays après le Brexit les prive dorénavant de participer aux élections en France. L'Espagne a signé avec le Royaume-Uni un accord de réciprocité permettant aux Britanniques résidant dans le pays de pouvoir continuer à voter aux élections municipales espagnoles comme aux Espagnols résidant dans les îles Britanniques d'y voter aux municipales. La France a ignoré le problème.

## Elles et ils ont dit

Dorian Dreuil, Clémence Pène, coordinateurs du rapport *Le vote pour tous. Comment mobiliser la société pour défendre une démocratie plus inclusive*

« Comment faire venir aux urnes les dix millions de citoyens écartés de l'exercice du droit de vote non par choix, mais par des obstacles administratifs ou sociaux, et faire en sorte que le corps électoral ressemble enfin au corps social ? En donnant la parole à des responsables d'ONG, des militants associatifs et experts en mobilisation citoyenne qui défendent la démocratie au quotidien. »

Rapport de la Fondation Jean-Jaurès, 27/08/2025

Solène Beaud, Lausannoise porte-parole de la campagne « deux fois oui aux droits politiques pour toutes et tous »

« Il y a cinquante ans, certains disaient la même chose des femmes : "Elles ne sont pas prêtes... ce n'est pas leur rôle... elles risquent de voter comme leur mari..." Aujourd'hui, qui oserait défendre de tels arguments ? L'histoire du suffrage féminin nous rappelle qu'une vérité simple, la démocratie, se renforce quand elle inclut, jamais quand elle exclut. Chaque extension des droits politiques a été présentée comme un danger, avant de devenir une évidence. »

*L'opinion*, 23/09/2025

Olivier Serva, député français de Guadeloupe

« En tant que député français, je veux affirmer avec fierté à mes homologues députés d'abord, mais à la France en général, que je suis fier d'être africain... et que j'ai décidé de demander la nationalité béninoise. »

*Libération*, 23/09/2025

# NOUVELLES D

## Allemagne

Début octobre, le Parlement a annulé une décision du Parlement précédant visant à faciliter l'acquisition de la nationalité en réduisant à trois ans la durée nécessaire de résidence dans le pays (voir la *Lettre* n° 179). Le Parlement revient à une durée de cinq ans. Les socialistes du SPD, à l'origine du premier texte, ont voté pour son abrogation avec la droite et l'extrême droite !

## Belgique

La coalition actuellement au pouvoir présidée par Bart De Wever du Parti nationaliste flamand N-VA (Nouvelle alliance flamande) veut « une politique d'asile la plus stricte ». Dans ce cadre, elle a fait passer de 150 à 1000 euros les droits d'enregistrement pour obtenir la nationalité belge, en plus d'exiger un niveau linguistique B1 et un test de citoyenneté. Le gouvernement envisage par ailleurs de faciliter les déchéances de nationalité pour certaines personnes condamnées par la justice.

## Bénin

Comme d'autres États africains, le Bénin permet à tous les descendants d'esclaves originaires du pays d'acquérir la nationalité béninoise. Une plateforme « My Afro Origins » a été mise en place en 2025 pour les demandes de reconnaissance. Une chanteuse et artiste américaine, Ciara, a été une des premières en 2025 à bénéficier de cette possibilité. Pour dénoncer la montée d'un climat xénophobe en France, Olivier Serva, député de la Guadeloupe, a entrepris des recherches généalogiques et fait des tests

génétiques qui lui ont permis d'obtenir en mai 2025 la nationalité béninoise et de revendiquer sa double nationalité (voir ci-contre « Elles et ils ont dit »).

## Canada

Regroupant les services d'immigration et de citoyenneté du pays, l'IRCC (Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada) commence ainsi sur son site internet le rappel de sa raison d'être : « Le Canada est un pays sur lequel l'immigration a eu une incidence positive. Il a accueilli plus de 25 millions de personnes depuis la Confédération et compte plus de 20 communautés ethniques. L'immigration a largement contribué à façonner le pays diversifié et prospère d'aujourd'hui. »

Michelle Rempel Garner, porte-parole en matière d'immigration du Parti conservateur, a annoncé que son parti souhaitait restreindre la nationalité de naissance, le droit du sol auquel s'attaque le président Trump dans les voisins États-Unis.

## Chili

Après cinq ans de résidence légale dans le pays, les étrangers peuvent voter à toutes les élections et pourront donc voter à la prochaine élection présidentielle du 16 novembre 2025. Principalement Colombiens, Péruviens et Vénézuéliens, ils représentent 6 % du corps électoral.

## Côte d'Ivoire

Pour l'élection présidentielle du 25 octobre, à laquelle le président sortant Alassane Ouattara est candidat pour un quatrième mandat, une nouvelle fois plusieurs des

La *Lettre de la citoyenneté* est publiée quatre fois par an par l'ASECA.

Contact : Licorne - tél. 03 22 72 93 19

Directeur de publication : Christian Fabry - Siège administratif : 11 rue Abbé-de-l'Épée - 80000 Amiens.

Impression : Imprimerie Moderne de Bayeux - Tirage : 200 exemplaires.

Comité de rédaction : Bernard Delemotte, Christian Fabry, Françoise Galland, Pierre Gineste, Pierre-Yves Lambert (Belgique), Alain Merckaert, Filippo Miraglia (Italie), Catherine Tettiravou.

candidats de l'opposition ne peuvent se présenter, dont l'ancien Président Laurent Gbagbo, l'ancien Premier ministre Guillaume Soro, l'ancien ministre Tidjane Thiam, ce dernier parce qu'il a acquis la nationalité française en 1987 et bien qu'il y ait renoncé en 2025...

## États-Unis

En prévision des élections de mi-mandat en 2026, des gouverneurs se livrent à une bataille de redécoupage électoral en faveur de leur parti, les républicains au Texas; les démocrates en Californie...

Après l'invalidation par quatre juges, les dernières au Massachusetts et au Maryland, du décret du président Trump remettant en cause le droit du sol, la Cour suprême a statué le 27 juin que la décision du Président dépassait « probablement » l'autorité des tribunaux fédéraux mais, début octobre, la décision définitive de la Cour suprême n'est toujours pas prise.

Les services de la citoyenneté et de l'immigration (USCIS) chargés d'accorder les titres de séjour et la nationalité durcissent à partir du 20 octobre les questions de citoyenneté, l'examen de « bonne moralité » et traquent les idées antiaméricaines publiées sur les réseaux sociaux par les candidats. Pete Hegseth, secrétaire à la Guerre, a relayé en août une vidéo de pasteurs remettant en question le droit de vote des femmes.

## France

Le collectif J'y suis j'y vote, avec Catherine Wihtol de Wenden, Rosa Ould Ameziane et Mohamed Bensaïd, a animé un atelier aux universités d'été des mouvements sociaux et de solidarité (UEMSS) de Bordeaux à la fin du mois d'août. Habiba Bigdade, Alain Esmery et Mohamed Bensaïd ont animé un atelier sur le droit de

vote des étrangers à la Fête de L'Humanité en septembre, plusieurs parlementaires et militants associatifs ont participé au débat. Des votations citoyennes ont été organisées à Chambéry par le Collectif savoyard contre la répression et les discriminations et à Bordeaux au cours des UEMSS. En désaccord notamment avec la politique migratoire du gouvernement, deux députés ont quitté leur groupe macroniste à l'Assemblée nationale pour rejoindre le groupe socialiste, Belkhir Belhadad, député de Moselle, et Sacha Houlié, député de la Vienne. Ce dernier avait déposé une proposition de loi en faveur du droit de vote des étrangers (voir la *Lettre* numéros 171 et 172). Sur la situation en Nouvelle-Calédonie, voir page 4.

## Italie

Le délai fixé pour les parents résidant à l'étranger qui demandent la nationalité italienne pour leurs enfants mineurs était fin mai 2026. Les retards et difficultés rencontrés dans les consulats vont sans doute amener à prolonger ce délai d'une ou deux années.

## Liban

À l'approche des élections législatives de 2026, le Parlement se divise sur les attributions de sièges de députés à la diaspora, théoriquement fixé à 6 sur les 128 de l'assemblée. Aucune décision définitive n'a été prise en octobre.

## Nauru

Pour financer la lutte contre la montée des eaux et les risques pour la population, 10 000 habitants résidant essentiellement sur le littoral de l'île océanienne, Nauru, une des plus petites républiques du monde, propose des passeports dorés, à l'image de ce que font plusieurs îles des Caraïbes.

## Royaume-Uni

David Lammy, ayant la double nationalité du Royaume-Uni et du Guyana, a été nommé début septembre Vice-Premier ministre et secrétaire d'État à la Justice dans le gouvernement britannique.

## Suisse

Malgré la campagne du collectif (voir « Elles et ils ont dit » page 2) et l'avis favorable du Conseil d'État, la votation citoyenne du 28 septembre dans le canton de Vaud n'a pas abouti à réduire de dix à cinq ans la durée de présence dans le pays pour pouvoir participer aux élections municipales : 56 % de « non » contre 44 % de « oui », avec une participation de 46 %, supérieure à la participation habituelle de 28 % aux votations. Un vote positif aurait permis à 30 000 étrangers supplémentaires de participer à la vie démocratique du canton, qui a accordé en 2003 le droit de vote municipal. Le vote a été plus positif au chef-lieu du canton, Lausanne, que dans les plus petites communes. Lausanne vient d'ailleurs d'élire Musa Kamenica, un ancien réfugié albanais, comme président de son conseil municipal.

En prévision des élections municipales de mars 2026, le canton de Fribourg lance une campagne en direction des 40 000 étrangers concernés pour les inciter à voter. La participation des étrangers aux dernières élections n'a été que de 18 % dans le canton de Neuchâtel et de 23 % dans le canton de Genève. Pour Daniel Kübler, professeur de sciences politiques à l'université de Zurich, « les groupes historiquement exclus du droit de vote doivent d'abord apprendre à s'y identifier ».

Site Internet de  
La Lettre de la citoyenneté :  
[www.lettredelacitoyennete.org](http://www.lettredelacitoyennete.org)

## AIDEZ-NOUS À FAIRE RÉALISER UN NOUVEAU SONDAGE

Le dernier sondage portant sur le droit de vote des étrangers aux élections municipales et européennes date de 2020. Pour l'ASECA, éditeur de la *Lettre*, comme pour le collectif J'y suis j'y vote, les sondages sont un moyen important de sensibilisation des acteurs politiques et de l'opinion publique sur la pertinence de cette revendication démocratique. Nous prévoyons ainsi la production d'un nouveau sondage avant les élections municipales de mars 2026. L'ASECA, en situation financière difficile, a besoin de votre aide. Un don de 100 euros, plus si vous le pouvez, d'une cinquantaine de personnes nous permettrait de faire réaliser ce sondage début janvier et d'en publier les résultats dans le prochain numéro de la *Lettre*.

Merci de votre soutien.

Chèque à l'ordre de l'ASECA, en notant au dos « sondage », à envoyer à : ASECA, Maison des associations, 12 rue Frédéric-Petit, 80000 Amiens

## NOUVELLE-CALÉDONIE

Le 12 juillet, sous la direction de Manuel Valls, ministre des Outre-mer en charge du dossier, un accord signé à Bougival, en région parisienne, entre les différents partis représentés sur le Caillou laisse espérer la fin du conflit. « Une organisation institutionnelle *sui generis* de l'État de la Nouvelle-Calédonie » au sein de l'ensemble national, inscrit dans la Constitution de la République française. L'accord sera soumis au vote des populations, la répartition des sièges au Congrès est modifiée au profit de la province du Sud, celle de Nouméa, la compétence des relations internationales est transférée, une refondation économique et financière est prévue...

### L'opposition de l'Union calédonienne

Au retour dans son territoire, le député Emmanuel Tjibaou, qui dirigeait la délégation du Front national de libération kanak et socialiste (FNLKS), précise qu'il n'a pas paraphé l'accord et que c'est à la base de décider : « Ce qui nous importe, ce n'est pas d'obtenir une nationalité de papier. » Christian Tein, le président de l'Union calédonienne (UC), la principale composante du FNLKS exprime son opposition : « Bougival, c'est fini. » Le document est ressenti « comme un projet d'accord d'intégration à la France présenté sous l'apparence d'une décolonisation » pour un parti revendiquant « le droit à l'autodétermination ». Le 9 août, le congrès extraordinaire du FNLKS rejette l'accord : « Il n'est pas envisageable d'accepter un texte qui prolongerait une nouvelle forme de colonisation. »

### Un nouveau gouvernement

Le 9 septembre, la démission du gouvernement Bayrou arrête le processus en cours et le 19 septembre, le Conseil constitutionnel saisi par une question prioritaire de constitutionnalité pour élargir le corps électoral aux élections provinciales,

demandée par une association anti-indépendantiste, décide qu'« il n'y a pas de possibilité d'ouvrir immédiatement le corps électoral en Nouvelle-Calédonie [prévue dans l'accord de Bougival] hors une révision de la Constitution ».

Par ailleurs, l'élargissement du corps électoral soulève des doutes, le territoire ne bénéficiant pas du registre électoral unique géré par l'INSEE qui permet notamment d'éviter les doubles inscriptions.

Dans le *Monde* du 4 octobre, Christian Tein estime que « la démarche a été conduite à marche forcée. Manuel Valls voulait sortir de Bougival coûte que coûte avec un accord. »

Le ministre des Outre-mer est d'abord reconduit à son poste dans le gouvernement du nouveau Premier ministre Sébastien Lecornu, lequel démissionne avant d'être renommé quelques jours plus tard. La Nouvelle-Calédonie est annoncée comme étant un des dossiers prioritaires. Naïma Moutchou, avocate d'origine marocaine membre du parti Horizons d'Édouard Philippe, remplace Manuel Valls et va être en charge du dossier calédonien. Le gouvernement semble vouloir continuer dans la logique des accords de Bougival et prévoit une consultation du corps électoral calédonien avant le 26 avril 2026. Espérons qu'il prendra le temps d'écouter les justes revendications du peuple premier du territoire dans l'esprit de ce qu'écrivait il y a plus de quarante ans Pierre Declercq, à l'époque secrétaire général de l'UC, assassiné en 1981 par un anti-indépendantiste : « L'objectif d'une société kanake signifie la construction d'un peuple multiracial solidaire et fraternel, ça ne veut pas dire que la future société sera entièrement mélanésienne. Le droit à la différence sera respecté, mais nous ferons en sorte que cela n'entraîne pas de rapport de domination d'une ethnie sur l'autre. »

Pour vous abonner à  
**La Lettre**  
de la citoyenneté

Écrire et envoyer un chèque à l'ordre de : ASECA - Maison des associations  
12 rue Frédéric-Petit - 80000 Amiens

Abonnement pour  
un an (4 numéros)

Individuels

Associations/bibliothèques/mairies/administrations et soutien

30 euros

50 euros